

# Confirmation de mandat

18.11.05

Client .....

Guide .....

But de la randonnée / contenu du cours .....

Date ..... Divers .....

Rendez-vous (lieu et heure) .....

Voyage  individuel  commun en transports publics  commun dans la voiture du client  / du guide

Nature de la randonnée / du cours  randonnée  escalade sur rochers  escalade sur glace  haute montagne  
 via ferrata  canyoning  formation  course à ski

Exigences  facile  difficulté moyenne  difficile  très difficile  
 divers .....

Equipement selon liste à part

Location de matériel ..... pour Fr./jour .....

Hébergement .....  réservation par le guide  réservation par le client

Honoraires du guide  forfait Fr. ....

par jour Fr. ....

honoraires minimum : Fr. 450,- par jour, selon les articles 10 et 11 des CG,  
majorés du remboursement des frais annexes, selon l'article 12 et suivants des CG.

Frais à la charge du client (selon CG)  frais de voyage, d'hébergement et de restauration

payés directement par le client

payés par le guide et facturés au client

autres .....

Paiement

en espèces, à la fin de la randonnée/du cours

par bulletin de versement dans les 10 jours suivant la randonnée/le cours

acompte de Fr. .... avant la randonnée/le cours, reste sous 10 jours après le programme

Frais d'annulation

En cas d'annulation, l'article 12 des CG s'applique, plus particulièrement l'article 12.3 concernant l'obligation de payer les frais d'annulation en cas d'annulation par le client : 60-31 jours avant le début de la randonnée/du cours : 25% des honoraires ; 30-11 jours avant : 50% ; 10-0 jours avant le début de la randonnée/du cours : 100% des honoraires

Assurance

Le guide est couvert par une assurance responsabilité civile professionnelle, selon l'article 5.1 des CG.

Le client doit avoir une assurance maladie et accidents ; une assurance annulation est recommandée.

Sécurité

Le guide ne peut pas garantir une sécurité absolue face aux dangers objectifs de la montagne. Le client accepte d'assumer le risque restant d'une course en montagne, qui ne peut être évité malgré une préparation minutieuse et une conduite prudente et avisée. Dans le cadre de la responsabilité personnelle qui lui incombe et afin d'assurer un déroulement aussi sûr que possible, le client doit suivre les instructions du guide et lui faire immédiatement part de préoccupations éventuelles ainsi que de problèmes physiques et/ou psychiques.....

Par ailleurs s'appliquent les Conditions Générales (CG) des Guides de Montagne de la Suisse du 20.11.06 qui ont été approuvées par le client et le guide comme partie intégrante du contrat. Les CG peuvent être consultées sur Internet ([www.4000plus.ch](http://www.4000plus.ch)) ou obtenues par courrier sur simple demande.

Signature du guide ..... Lieu et date .....

**Remis en double exemplaire au client, avec la prière d'en retourner un exemplaire signé au guide. Merci !**

La signature et le renvoi de cette confirmation par le client ne constituent cependant pas une condition à la validité du contrat. Sans contestation écrite et immédiate, le contenu de la présente confirmation fait foi aussi bien pour le client que pour le guide (Art. 2.2 des CG).

Signature du client ..... Lieu et date .....